

RÉFÉRENCES

AECOM. 2013. *Inventaire et caractérisation des habitats utilisés par le brochet vermiculé et le méné d'herbe*. Présenté à Pêches et Océans Canada. 19 pages et annexes.

BALSHINE, SIGAL, AIKTA VERMA, VIRGINIA CHANT ET TYS THEYSMEYER. 2005. *Competitive Interactions between Round Gobies and Logperch*. J. Great Lakes Res 31: 68-77.

CORKUM, LINDA D., MARIUSZ R. SAPOTA ET KRZYSZTOF E. SKORA. 2004. *The round goby, Neogobius melanostomus, a fish invader on both sides of the Atlantic Ocean*. Biological Invasions 6: 173-181.

DESJARDINS, ISABELLE. 2014. *Communications personnelles*.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2002A. *Le gobie à taches noires (Neogobius melanostomus)*. En ligne. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/envahissantes/gobie.jsp>. Consulté le 15 septembre 2016.

MFFP. 2002B. *Espèces exotiques envahissantes – Méthodes de prévention et de contrôle*. En ligne. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/envahissantes/methodes-prevention-contrôle.jsp>. Consulté le 20 octobre 2014.

MFFP. 2009. *Pêche sportive au Québec (y compris la pêche au saumon) – Principales règles, en vigueur du 1er avril 2014 au 31 mars 2016*. En ligne. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/index.asp>. Consulté le 20 octobre 2014.

MFFP. 2016. *Les poissons appâts : un risque pour nos poissons sauvages*. En ligne. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/poissons-appats.jsp>. Consulté le 15 septembre 2016.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2009. *Pêche sportive au Québec (y compris la pêche au saumon) – Poissons appâts*.

En ligne. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/faune/reglementation/peche/regles-generales/poissons-appats.htm>. Consulté le 29 septembre 2014.

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

Rédaction: Jean-Martin Veilleux et Kevin Quirion Poirier

Révision scientifique: Priscilla Gareau, biologiste Ph. D. Env.

Infographie: Danylyne Dallaire

PHOTO COUVERTURE: U.S. Fish and Wildlife Service, Eric Engbretson

Imprimé sur papier 100% recyclé post-consommation

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

Canada

Fondation
de la faune
du Québec

HÉRITAGE FAUNE
La fondation de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



AMBIOTERRA

624 Notre-Dame,
Room 31

St-Chrysostome
(Qc) J0S 1R0

T 450-637-8585

info@ambioterra.org

www.ambioterra.org

Le gobie à taches noires est un poisson originaire de l'Asie et des mers d'Azov, d'Aral, Caspienne et Noire. Ce petit animal exotique (qui vient d'ailleurs) cause beaucoup d'ennuis aux poissons indigènes du Québec. Il a été introduit dans les Grands Lacs par le biais des eaux de ballast rejetées par les navires sous la forme d'œufs, de larves ou d'adultes. La première découverte de l'espèce a eu lieu dans la rivière Sainte-Claire (Ontario) en 1990. Aujourd'hui, il est recensé en très grande abondance dans la section du fleuve Saint-Laurent comprise entre le Lac St-François et le lac Saint-Louis. Des spécimens ont même été retrouvés dans la rivière Châteauguay en 2012 (AECOM, 2013). Classé comme espèce envahissante préoccupante par le gouvernement du Québec, le gobie à taches noires est très agressif envers les autres poissons et peut manger leurs œufs et leurs jeunes (MFFP, 2002a). Il n'a pas encore été observé dans les plus petits tributaires (Desjardins, 2014). C'est pourquoi il est essentiel de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher sa propagation.

ATTENTION

Gobie à taches noires

une espèce exotique
envahissante qui menace
les poissons indigènes
de la Montérégie



AMBIOTERRA

» COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Le gobie à taches noires possède une tache noire sur sa première nageoire dorsale. Il mesure entre huit et quinze centimètres, mais peut atteindre jusqu'à vingt-cinq centimètres. Il a des yeux globuleux et proéminents. Ses nageoires pelviennes sont soudées en forme de ventouse. Cette dernière caractéristique, est une des principales, qui permet de le différencier d'autres espèces de poissons indigènes qui lui ressemblent, comme les chabots, mais qui ne sont pas des espèces exotiques envahissantes (MFFP, 2002a).

Principales caractéristiques pour identifier un gobie à taches noires

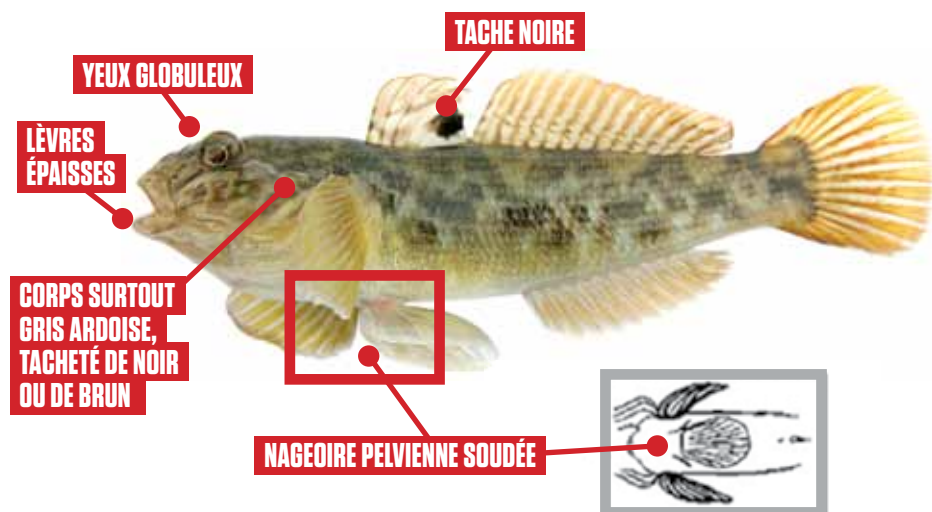


PHOTO: PETER VAN DER SLUIJS (WIKIMEDIA) / ILLUSTRATION: DONNA FRANCIS

PHOTOS: AMBIOTERRA

» POURQUOI LE GOBIE À TACHES NOIRES EST-IL UNE MENACE ?

Il est important de prendre des moyens pour limiter la propagation du gobie à taches noires dans les tributaires du fleuve Saint-Laurent. Plusieurs organismes, dont Ambioterra, ont constaté, lors d'inventaires de poissons dans la section du fleuve Saint-Laurent située entre l'Ontario et Montréal, et certains tributaires comme la rivière Château-guay, la surabondance du gobie à taches noires au détriment des espèces de poissons indigènes. Il s'avère donc qu'il est une menace plus importante que prévue pour les espèces en péril, comme le fouille-roche gris et le dard de sable, ainsi que pour tous les autres petits poissons non menacés des cours d'eau du sud-ouest de la Montérégie. Cette espèce envahissante est très

agressive et elle peut évincer les poissons indigènes. Des études démontrent d'ailleurs un déclin prononcé du fouille-roche zébré et du chabot tacheté dans la rivière Sainte-Claire avec la présence du gobie (Corkum et al., 2004). Une autre étude démontre le caractère agressif du gobie à taches noires envers le fouille-roche zébré : le gobie peut le chasser d'un abri et même le tuer (Balshine et al., 2005). On l'a également vu s'alimenter d'œufs d'esturgeon jaune et il pourrait contribuer au déclin de la relève chez l'achigan à petite bouche dans le lac Érié (Corkum et al., 2004).



Fouille-roche zébré

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR PRÉVENIR SA PROPAGATION

■ Apprenez à le reconnaître pour prévenir sa propagation dans les plans d'eau intérieurs.

■ Si vous le pêchez, ne le remettez pas à l'eau. Éliminez-le de façon à ne pas le faire souffrir, soit en l'assommant ou en lui tranchant la tête et jetez-le dans les poubelles.

■ Ne l'utilisez surtout pas comme appât vivant. Par ailleurs, sachez que l'utilisation de poissons-appâts vivants est interdite au Québec depuis avril 2013 pendant la période estivale. De plus, l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes comme appât est interdite, que le poisson soit mort ou vivant (MDDELCC, 2009).

■ Examinez votre embarcation, la remorque ainsi que l'équipement et enlevez entièrement la boue, les plantes aquatiques, débris et animaux visibles avant de quitter le plan d'eau. Il importe de les jeter dans un endroit, telles des poubelles, ce qui préviendra leur réintroduction dans le milieu naturel.

■ Vidangez l'eau du bateau, du vivier et de la cale avant de quitter le plan d'eau. Vidangez bien et videz toute eau contenue dans des compartiments de votre embarcation et dans le moteur. Des larves, des œufs et des fragments de colonie peuvent s'y retrouver.

Une fois les viviers rincés, il est important de les laisser ouverts pour que l'eau s'évapore totalement (Desjardins, 2014).

■ Nettoyez l'embarcation, sa remorque ainsi que tout ce qui a été immergé, si possible à l'eau chaude (à plus de 40 °C, cela vient tuer les organismes présents), et sous un jet d'eau à haute pression. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recommande une pression de 2600 psi (Desjardins, 2014). Lorsque vous nettoyez, vous devez être à une distance minimale de 30 mètres de tout plan d'eau, incluant les ruisseaux, les étangs, les fossés et les bouches d'égout. Vous devez également être sur un sol absorbant (ex. : pelouse ou gravier) pour empêcher la percolation de l'eau souillée vers les plans d'eau. Utilisez une station de lavage, lorsqu'elle existe, avant de mettre à l'eau votre embarcation dans un nouveau plan d'eau.

■ Séchez votre embarcation, la remorque et l'équipement pendant au moins cinq jours, à un taux d'humidité de 65 % ou moins, avant d'accéder à un autre plan d'eau.

■ Répétez les quatre étapes précédentes lorsque vous prévoyez visiter un nouveau plan d'eau. Vous pouvez consulter la capsule Web du MFFP sur les étapes de net-

toyage des embarcations: <https://youtu.be/yrUpBbFyzDY>.

■ Ne remettez pas à l'eau des poissons vivants ou morts provenant d'un autre plan d'eau. Disposez-les plutôt aux rebus ou au sol loin de l'eau. Videz l'eau du seau à appât au sol et nettoyez votre seau. Ne puisez pas de l'eau d'un lac ou d'une rivière avec votre seau à poissons-appâts s'il contient encore de l'eau provenant d'un autre plan d'eau.

■ Respectez la réglementation sur la pêche concernant le transport des poissons et l'utilisation de poissons-appâts, car ces pratiques sont une voie d'entrée potentielle d'espèces exotiques dans nos eaux (MFFP, 2009).

■ Portez une attention particulière aux semelles de feutre de vos bottes et à tout autre matériel absorbant, car des espèces nuisibles peuvent y survivre très longtemps. Portez aussi une attention particulière au matériel de pêche et de plongée.

■ Si vous localisez une espèce exotique dans les eaux du Québec (en particulier hors des endroits où elle a déjà été répertoriée), congelez le spécimen mort (écrevisses et poissons) et contactez Ambioterra. Nous ferons le suivi nécessaire avec les autorités gouvernementales.